

RÈGLEMENT 2025

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RÉGIONS DE TRIAL



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RÉGIONS DE TRIAL

CLAUSES PARTICULIÈRES

ARTICLE 1 – DEFINITION

La FFM met en compétition le « **Championnat de France des Régions** » de Trial, épreuve composée de 5 catégories : Coupe, Trophée, Féminines, Espoir et Minitrial.

L'organisateur remettra à chaque région une coupe symbolisant sa participation à l'épreuve en plus des coupes offertes au classement final.

ARTICLE 2 – REGLEMENTATION

L'épreuve doit être organisée conformément aux prescriptions des règles techniques, aux articles ci-dessous et suivant les modalités appliquées habituellement en Championnat.

ARTICLE 3 – OUVERTURE

Chaque région ou Comité Départemental peut inscrire plusieurs équipes dans chaque catégorie. Les concurrents ne peuvent représenter que la région ou le Comité Départemental dans lequel ils sont licenciés. Ils peuvent représenter la Ligue ou le Comité Départemental où ils résident après accord de la Ligue ou Comité Départemental dans lequel ils sont licenciés.

Aucune autre épreuve comptant pour un Championnat de Ligue ne peut être organisée le même jour.

ARTICLE 4 – CONCURRENTS

4.1 – Constitution des Equipes et spécificités de la course

Les équipes « Coupe » et « Trophée » doivent être constituées de 3 pilotes et correspondre à une des formules suivantes (voir tableau).

Les équipes « Féminines » sont constituées de 2 pilotes (possibilité de 2 régions différentes).

Les équipes « Espoir » et « Minitrial » sont constituées de 2 pilotes.

Le délégué de Ligue peut être concurrent.

Récapitulatif pour la Coupe, le Trophée et le Challenge des Régions

Catégorie Equipe	Catégorie maximum	Couleur des flèches	Nombre de tours	Temps de course	Nb de zones
COUPE	1 TR 1	BLEUES	2	6 h 15	12
	1 TR 2+	BLEUES ET VERTES			
	1 TR 2	VERTES			
TROPHÉE	1 TR 2	VERTES			
	1 TR 3+	VERTES ET JAUNES			
	1 TR 3*	JAUNES			
FÉMININES	1 pilote Féminine	JAUNES			
	1 pilote Féminine	NOIRES			
ESPOIR	2 pilotes TR 3*	JAUNES			
MINITRIAL**	2 pilotes	NOIRES			

*Le pilote doit avoir 17 ans maximum le jour de la course

Le pilote doit avoir 12 ans maximum le jour de la course **et la cylindrée est limitée à 80cc maximum.

Pour pouvoir participer au Championnat de France des Régions de Trial, il faut avoir terminé au minimum une course dans l'année en cours du Championnat de France de Trial ou d'un Championnat de Ligue de Trial.

Si un pilote a roulé dans plusieurs catégories lors de l'année en cours, la catégorie la plus élevée est prise en compte.

La catégorie d'un pilote est déterminée selon la catégorie dans laquelle il évolue en Championnat de France. Si un pilote n'a pas participé au Championnat de France de l'année en cours, c'est la catégorie inférieure à celle dans laquelle il évolue en Championnat de Ligue qui est prise en compte.

Les pilotes féminines classées au Championnat de France Élite Féminin ou dans une catégorie supérieure ne peuvent concourir que dans les catégories Coupe et Trophée du Championnat de France des Régions.

Les pilotes ayant été classés dans la catégorie Élite et/ou Expert au cours des 10 dernières années ne sont pas autorisées à participer.

4.2 – Assistant

Les équipes désirant les services d'un ou deux assistants doivent les inscrire auprès de l'organisateur en conformité avec les articles 5.1, 5.2 et 5.3 (licence sportive, contrôle technique) et payer un droit d'engagement s'élevant à 20 € par assistant. Les assistants portent le maillot de leur région.

Un seul assistant est autorisé dans la zone.

Le port du casque et de gants est obligatoire pour l'assistant qui rentre dans la zone pour assurer son pilote.

Pour des raisons de sécurité, le port d'un sac de transport n'est pas autorisé à l'intérieur de la zone.

ARTICLE 5 – NUMÉRO DE COURSE

	COUPE	TROPHÉE	FÉMININES	ESPOIR	MINITRIAL
Auvergne Rhône Alpes	1 A / B / C	101 A / B / C	201 A / B	301 A / B	401 A / B
Bourgogne Franche Comté	2 A / B / C	102 A / B / C	202 A / B	302 A / B	402 A / B
Bretagne	3 A / B / C	103 A / B / C	203 A / B	303 A / B	403 A / B
Centre Val de Loire	4 A / B / C	104 A / B / C	204 A / B	304 A / B	404 A / B
Grand Est	5 A / B / C	105 A / B / C	205 A / B	305 A / B	405 A / B
Hauts de France	6 A / B / C	106 A / B / C	206 A / B	306 A / B	406 A / B
Ile de France	7 A / B / C	107 A / B / C	207 A / B	307 A / B	407 A / B
Normandie	8 A / B / C	108 A / B / C	208 A / B	308 A / B	408 A / B
Nouvelle Aquitaine	9 A / B / C	109 A / B / C	209 A / B	309 A / B	409 A / B
Occitanie	10 A / B / C	110 A / B / C	210 A / B	310 A / B	410 A / B
Pays de la Loire	11 A / B / C	111 A / B / C	211 A / B	311 A / B	411 A / B
PACA	12 A / B / C	112 A / B / C	212 A / B	312 A / B	412 A / B
Réunion	13 A / B / C	113 A / B / C	213 A / B	313 A / B	413 A / B
Corse	14 A / B / C	114 A / B / C	214 A / B	314 A / B	414 A / B

Les numéros de courses des équipes des Comités Départementaux sont attribués avec les lettres en suivant.

Un signe distinctif, correspondant aux couleurs des flèches avec le numéro du pilote doit être apposé sur le casque.

Une sanction de 150 € par pilote est appliquée aux équipes démunies du maillot aux couleurs de leur région.

Chaque pilote doit porter un maillot aux couleurs de sa région.

Une plaque sera fournie et devra être apposée sur l'avant de la moto afin de pouvoir identifier la catégorie et le tracé emprunté par le pilote.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS

Les engagements se font via engage-sports à l'adresse suivante : <https://ffm.engage-sports.com> jusqu'à 10 jours précédents l'épreuve.

Le droit d'engagement est fixé à **220 €** par équipe en catégorie Coupe et Trophée.

Le droit d'engagement est fixé à **120 €** par équipe Féminine, Espoir et Minitrial et 20€ par assistant. Passé cette date et jusqu'à la veille de l'épreuve, le montant des engagements est doublé.

En cas de refus d'engagement, le team manager en est informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve.

Si le trial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendu responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement seront remboursés.

Les engagements sont collectifs, complétés et apportés au contrôle administratif par le Délégué de région. Les équipes doivent se présenter au complet au contrôle technique avec leur Délégué.

Remplaçants :

Les régions peuvent engager un pilote supplémentaire pour remplacer éventuellement un membre de l'équipe en cas de défaillance ou d'absence avant le départ en respectant les critères de composition des équipes.

Ce concurrent n'est pas autorisé à disputer l'épreuve en individuel si l'équipe est complète au moment du départ.

ARTICLE 7 – TEMPS IMPARTI

7.1 – Temps de franchissement

Le temps de franchissement de chaque zone est limité à 1'30".

7.2 – Contrôles horaires de départ et d'arrivée

Les pénalités pour l'équipe sont appliquées sur le passage du dernier pilote de l'équipe.

7.3 – Mesures exceptionnelles

Le temps imparti peut être prolongé de 30 minutes par le Directeur de course en fonction de circonstances exceptionnelles. La décision de prolongation doit être communiquée avant le départ du dernier tour.

ARTICLE 8 – ORDRE DES DÉPARTS DES ÉQUIPES

Le tirage au sort de l'ordre des départs est réalisé par le Délégué fédéral dès son arrivée.

Chaque ligue prend le départ 3 minutes après l'équipe précédente si cette dernière ne possède qu'une seule équipe. 3 minutes supplémentaires sont ajoutées à chaque équipe supplémentaire de la ligue précédente.

Toutes les équipes d'une même ligue partent en même temps toutes les 3 minutes. Les équipes qui partent après une région comprenant 3 équipes partent 6 minutes après l'équipe précédente. Les équipes qui partent après une région comprenant plus de 3 équipes partent 9 minutes après l'équipe précédente.

ARTICLE 9 – CONTROLE TECHNIQUE

Se reporter à l'article 5 du règlement du Championnat de France de Trial.

ARTICLE 10 – CLASSEMENTS

Cinq classements distincts sont établis. Aucun classement individuel ne doit être établi.

Sont déclarées vainqueurs les équipes masculines et féminines ayant enregistré le moins de points au cumul de tous les résultats de chaque tour.